

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/02/01-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que le Président a donné une suite favorable à la demande de certains membres ne souhaitant pas prendre part au vote, au motif qu'ils n'étaient pas présents à ladite séance,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article unique :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception des quatre membres n'ayant pas souhaité prendre part au vote.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 27

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1^{er} février 2024

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université

